

CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE ORDINAIRE DU 7 Septembre 2011.**

PROCES VERBAL

L'An Deux Mil Onze, le Sept Septembre, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 31 août 2011 par Monsieur Pierre VERDIER, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents :

MM. DAMEZ Olivier, BELLEGARDE Guy, BERNIAC Georges, PAGES Gisèle, BLOT Edith, CAMOLESE Stéphan, CARME Oder, JUAN Christophe, LAGANTHE René, MAS Jean-Claude, OULIVET Sylvie, ROLIN Claudine.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame BLANC Henriette à PAGES Gisèle.

Excusés :

MM. FEDERSPIEL Sylvie, LAADEL Fatiha, LAURENS Eric, LEYGOUTE Marjorie.

Absente : Madame LEMOINE Lydie

La séance est ouverte ce jeudi 7 septembre à 21H00, sous la présidence de Monsieur **Pierre VERDIER**, Maire en exercice.
Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du secrétaire de séance :

Proposition : Madame PAGES Gisèle (exprimés : 14 pour : adoptée)

Avant d'introduire les débats, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations relatives à l'adhésion de deux communes au SICTOM de Lavour. Accord à l'unanimité. Il est procédé ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet dernier.

Délibération n° 1 : Convention avec le SDET

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote de budget 2011, il a été décidé de réaliser des travaux d'éclairage public sur la commune. Le montant de ces travaux est estimé à 23 400 € TTC. Monsieur le Maire propose donc de donner au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn un mandat de maîtrise d'ouvrage et de signer une convention avec ledit syndicat afin d'obtenir une subvention.
Accord à l'unanimité.

Délibération n°2 : Rapport sur le prix et la qualité de l'eau : Reportée

Délibération n° 3 : Budget Assainissement

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit seulement de porter le montant des études (4317.70 €), réalisées dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration du Séquestre, sur un nouvel article conformément à ce que prévoit la nomenclature budgétaire des collectivités.
Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Reprise du délaissé de la RD 12

Le Maire, en charge de ce dossier, rappelle que le tracé de la RD 12 a été modifié, au lieu-dit « Le Pendu » lors de l'aménagement de l'échangeur de l'autoroute A 68. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer, dans la voirie communale, la section représentant le délaissé de la RD 12 mais seulement après la réalisation de travaux de remise en état effectués par le Conseil Général.
Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Tarifs communaux

Le premier adjoint propose, après un travail réalisé avec la commission des finances, différents tarifs applicables au 1^{er} janvier 2012. A savoir :

- P.R.E. : 2 000 € tarif inchangé/2011
-
- Redevance assainissement :
 - . forfait 78.65 €, tarif inchangé par rapport à 2011
 - . consommations : 0.65 € + 5 cts par rapport à 2011
- Concessions cimetières : 50 € / m², inchangé par rapport à 2011
- Case de columbarium : 1 000 €, inchangé par rapport à 2011
- Fourrière municipale :
 - . frais de garde : 3 € / jour, inchangé par rapport à 2011
 - . frais de conduite : 35 €, inchangé par rapport à 2011

- Photocopies : 0.18 €/feuille A4, inchangé par rapport à 2011
- Droits de place : 40 € / jour, inchangé par rapport à 2011

Les tarifs de la cantine seront réexaminés en fin d'année dans l'attente de modifications éventuelles données par le Collège.

Délibération n° 6 : Désignation des représentants de l'association Foncière de remembrement (A.F.R.)

Monsieur le Maire rappelle que l' Association Foncière de Remembrement est administrée par un bureau désigné, pour 6 ans, par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par la chambre d'agriculture. Le budget de l'AFR permet notamment la réalisation de travaux dans le cadre de l'entretien des fossés. De nouveaux statuts ayant été votés le 27 juin 2011, il convient de procéder à la désignation des 4 représentants du Conseil Municipal : Monsieur Georges BENNES, Monsieur Guy TEISSIER, Monsieur Nicolas BLANC et Monsieur René LAGANTHE sont proposés. Accord à l'unanimité.

Délibération n° 7 : Choix de l'entreprise pour la réalisation de voies piétonnes et cyclables

L'élue chargée du dossier présente les travaux qui vont être réalisés dans le quartier du séquestre et sur la RD 13, à savoir la création de voies piétonnes et cyclables. Après examen des différentes offres, la commission d'appel d'offres réunie le mardi 30 août 2011, a désigné l'entreprise LACLAU comme étant la mieux disante. Accord à l'unanimité.

Délibération n° 8 : Participation financière de la commune pour l'école

L'élue chargée des affaires scolaires, rappelle qu'il s'agit d'officialiser le versement des 2000 € annuels par classe et de préciser la participation aux frais des voyages scolaires à hauteur maximale de 80 €/an/enfant habitant la commune, scolarisé à Couffouleux ou dans une commune limitrophe. Accord à l'unanimité.

Délibération n° 9 : Adhésion au SICTOM de Lavour des communes de Teulat et de Montcabrier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du 27 juin 2011, le comité syndical a donné son accord de principe pour l'adhésion au SICTOM de Lavour des communes de Teulat et Montcabrier. Le Conseil Municipal de Couffouleux doit à présent statuer sur ces adhésions. Accord à l'unanimité.

Point sur l'intercommunalité :

- Demande du pays salvagnacois. :

L'élue en charge des questions intercommunales informe l'ensemble des élus qu'une rencontre entre les représentants de la CORA et la communauté de Communes du pays salvagnacois a eu lieu afin de réfléchir à un éventuel rapprochement des deux

entités. La CORA s'est prononcée favorablement alors que les communes de Mézens et de Giroussens ont clairement indiqué qu'elles ne souhaitaient pas une intégration des communes du pays salvagnacois au sein de la CORA.

- Zone des Massiès :

Un des élus présents s'interroge sur le planning des travaux futurs dans la zone des Massiès.

Le premier Adjoint indique que l'appel d'offres a été lancé et que les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année. Ils concerneront le rond-point de la zone, la partie centrale ainsi que la voirie située à proximité du bassin d'incendie.

- Société Nouvelle de Panification (SNP) :

Certains élus souhaiteraient savoir où en est le dossier relatif au rachat de la Société Nouvelle de Panification. M. Le Maire indique qu'il n'y a pas d'élément nouveau à sa connaissance.

- Diagnostic social :

Un diagnostic social demandé par la CORA a été présenté ce jour. L'élue en charge de cette question invite l'ensemble des conseillers municipaux présents à en prendre connaissance. Il s'agit d'une étude qui laisse entrevoir les ressources, les difficultés et le devenir du territoire d'un point de vue social.

Point sur le CCASS :

L'élue chargée du CCASS indique que la prochaine commission se réunira le 19 septembre prochain. Le PASS écolier a été au centre des discussions de la dernière commission (rappel des conditions, mise en place, date limite de la demande au 15 novembre).

Point sur la rentrée scolaire :

D'une manière générale, la rentrée s'est très bien passée, tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire. Il est à noter une hausse de l'effectif en primaire, alors que par rapport aux inscrits, il y a en maternelle moins d'enfants : 187 en élémentaire, 110 en maternelle.

Subventions aux associations :

Après examen des différentes demandes, il est décidé par l'ensemble des élus d'octroyer :

- **98.01 € à l'Association ALMA ,**
- **320.00 € à la Société de Chasse,**
- **975.00 € au club SARC Football,**
- **80.00 € à l'Association « La Carambole du Pays Rabastinois »,**
- **160.00 € à l'Association SARC cyclotourisme,**
- **160.00 € à l'Association Club Rando**

Accord à l'unanimité.

Lors de l'attribution de la subvention à la Société de Chasse, il est indiqué par l'un des élus que les cervidés sont très nombreux sur la commune, ce qui engendre des dégâts importants sur les cultures.

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Congrès des Maires aura lieu à Paris du 22 au 24 novembre prochains. Les inscriptions sont toujours possibles.

Enfin, Monsieur le Maire indique que la construction de la station d'épuration dans le quartier du Séquestre va nécessiter l'achat d'un terrain d'environ 1300 m². Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec le propriétaire du terrain retenu. Un prix de 10 € m² est envisagé.

Accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27.

Fait à Couffouleux, le 7 Septembre 2011

Pierre VERDIER,
Conseiller Général,
Maire de Couffouleux